

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2016

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Christophe BÉCHU Mmes Michèle LEMERCIER, Corinne MERZOUK , M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LEFEUVRE, Mme Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, Denise CARDINAL, M. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Christophe BONNIER, Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, MM. Thibaut MULOT, Marc CORNU, Mme Liliane FROGET et M. Elie LEME.

Étaient représentés : MM. Aurélien BOUHALLIER et Arnaud MOUSSAY qui avaient donné procuration respectivement à MM. Gérard HUARD et Gérard LEMONNIER, et Mmes Annick GILLES et Gaëlle BONNABESSE-WILLY qui avaient donné procuration respectivement à Mmes Corinne MERZOUK et M. Christophe BECHU conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Stéphane BIGOT a été nommé secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 26 mai 2016 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°23-2016 : Passation d'un bail pour la location d'un logement communal sis 3B place de l'Hôtel de Ville (logement 2) pour une période de 3 mois renouvelable à compter du 1^{er} juin 2016 sur la base d'un loyer mensuel de 200 €.

N°25-2016 : Fixation du tarif du tournoi inter-entreprises organisé par le service jeunesse et sports le 3 juin 2016 à 9€/personne

N°25-2016 : Attribution d'un marché d'un montant de 55 492 € HT avec l'entreprise SORAPEL d'Ernée pour la réfection de l'éclairage public rue Berlioz

N°26-2016 : Attribution d'un marché d'un montant de 32 852,95 € HT avec l'entreprise EMERAUDE DE POLLUTION de Laval pour des travaux de traitement amiante avant travaux pour l'espace multi-activités rue de la Vallée

N°27-2016 : Fixation des tarifs des différentes animations 2016 organisées pendant les vacances d'été par le service jeunesse pour l'accueil de loisirs « les Châtelets » et « les Bizeuls ».

N°28-2016 : Signature d'un contrat de services pour la vérification périodique des équipements et installations électriques des bâtiments communaux, des équipements de transport mécanique et de la sécurité des ascenseurs d'un montant de 4 326,82 € HT avec l'entreprise SOCOTEC à compter du 14 juin 2016 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

AFFAIRES GÉNÉRALES

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET MISE A JOUR DES COMMISSIONS PERMANENTES

L'article L 270 du Code Électoral prévoit qu'en cas de démission d'un conseiller municipal la vacance de son poste est pourvue par le suivant de la liste, le Conseil Municipal devant être au complet pour délibérer.

Monsieur le Maire ayant reçu la démission de MADAME Christiane RAULIN, il déclare installer un nouveau membre du Conseil Municipal Monsieur Elie LEMÉ au 29^{ème} rang du tableau du Conseil Municipal.

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide de modifier les commissions permanentes qui se présentent comme suit :

1 – AFFAIRES FINANCIÈRES & GESTION DU PERSONNEL: Monsieur le Maire et Michèle LEMERCIER (Déléguée du Maire), Gérard HUARD, Michèle PEUDENIER, Jacqueline PAPOUIN, Corinne MERZOUK, Annick GILLES, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Gérard LE FEUVRE, Elie LEMÉ.

2 – COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES : Albert LEBLANC (délégué du Maire), Régis BRAULT, Gérard HUARD, Corinne MERZOUK, Alain BELLAY, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Christophe BÉCHU, Elie LEMÉ.

3 – POLITIQUE FAMILIALE – AFFAIRES SOCIALES & SOLIDARITÉS: Jacqueline ARCANGER (déléguée du Maire), Denise CARDINAL, Annick GUILLAUME, Jacqueline PAPOUIN, Annick GILLES, Gaëlle BONNABESSE-WILLY, Régis BRAULT, Liliane FROGET.

4 – AMÉNAGEMENTS & DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE : Gérard HUARD (délégué du Maire), Stéphane BIGOT (délégué centre ancien protégé : PLU, AVAP, requalification centre-ville), Gérard LE FEUVRE (délégué « Cœur de Ville, marché, affaires commerciales), Christophe BONNIER, Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Albert LEBLANC, Christophe BÉCHU, Thibaut MULOT, Marc CORNU.

5 – ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : Michèle LEMERCIER (Déléguée du Maire et éclairage public), Jacqueline ARCANGER (déléguée déchets), Christophe BÉCHU, Gérard HUARD, Michèle PEUDENIER, Aurélien BOUHALLIER, Paul GARNIER, Annick GILLES, Marc CORNU.

6 – AFFAIRES RURALES: Christophe BÉCHU (délégué du Maire), Michèle LEMERCIER, Aurélien BOUHALLIER, Marguerite FONTAINE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Jacqueline PAPOUIN, Elie LEMÉ.

7 – ÉDUCATION – JEUNESSE - CULTURE : Corinne MERZOUK (Déléguée du Maire), Denise CARDINAL, Annick GUILLAUME, Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Régis BRAULT, Nathalie FARCY, Mélanie BIDAULT, Annick GILLES, Liliane FROGET.

8 – SPORTS & LOISIRS: Arnaud MOUSSAY (délégué du Maire), Christophe BONNIER, Albert LEBLANC, Sylvie BLIN, Annick GILLES, Annick GUILLAUME, Aurélien BOUHALLIER, Marc CORNU.

9 – VIE LOCALE & ÉVÉNEMENTIELLE : Sylvie BLIN (Déléguée du Maire), Jacqueline ARCANGER, Arnaud MOUSSAY, Christophe BONNIER, Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Michèle PEUDENIER, Gérard LE FEUVRE, Thibaut MULOT, Elie LEMÉ.

MISE A JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES

Considérant la démission de madame Christiane RAULIN, membre titulaire de la commission d'appel d'offres, la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres est la suivante, étant rappelé que cette représentation doit se faire à la proportionnelle soit 4 titulaires et 4 suppléants pour la majorité et 1 titulaire et 1 suppléant pour la minorité :

Michèle LEMERCIER
Gérard HUARD
Michèle PEUDENIER
Jacqueline PAPOUIN
Marc CORNU

suppléant : Albert LEBLANC
suppléant : Christophe BÉCHU
suppléant : Jacqueline ARCANGER
suppléant : Gérard LE FEUVRE
pas de suppléant

Il est rappelé que Monsieur le Maire est président de droit de ladite commission mais qu'il a donné délégation à Madame Marguerite FONTAINE, conseillère municipale, pour présider ladite commission.

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE - ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

LABELLISATION DU SITE DES BIZEULS EN RESERVE NATURELLE REGIONALE

Le Conseil Municipal d'Ernée mène diverses actions sur le site naturel des Bizeuls depuis 1997 qui ont permis de mettre en évidence la valeur patrimoniale du site, reconnue au niveau régional et devenue indéniable.
Mme LEMERCIER, adjointe, rappelle la délibération le 15 mai 2008 décidant l'engagement de la commune dans la démarche de labellisation en Réserve Naturelle Régionale et présente les multiples intérêts pour le site et pour la commune :

- Une meilleure garantie de préservation du patrimoine
- L'augmentation de l'attractivité touristique d'Ernée avec un affichage de portée Régionale
- Le financement d'activités et de supports pédagogiques
- Le financement d'outils de communication et de signalétique
- Le financement pour la réalisation d'aménagements sur le site

Pour obtenir cette labellisation, sur proposition de la commission « Environnement » du 16 juin plusieurs points doivent cependant être soumis à délibération :

Acquisition de terrains naturels sur le site des Bizeuls, demande de financement et convention à intervenir avec un propriétaire privé

La commune d'Ernée est propriétaire de la majeure partie des parcelles constituant le site des Bizeuls. Certaines appartiennent à des propriétaires privés qui acceptent de les vendre.

Ces parcelles étant des zones humides, leur achat par une collectivité peut être financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le plan de financement serait le suivant :

Parcelles	Propriétaire actuel	Coût	Agence de l'eau Loire Bretagne (80%)	Dépense pour la commune d'Ernée
AL 152 et AL 153	M. JACOB/Mme BEGUE	5 060 €	4 048,00 €	1 012,00 €
AL 129, 448, 451, 453, 455, 190	M. TRIGUEL	4 481 €	3 548,80 €	896,20 €

Par ailleurs, la zone proposée pour la labellisation en Réserve Naturelle Régionale est constituée de parcelles appartenant à des propriétaires privés (MM et Mme Painchaud). Afin de mettre en œuvre le plan de gestion associé à la labellisation, il convient d'établir une convention entre la commune d'Ernée et les-dits propriétaires.

Ainsi, afin de constituer un espace naturel plus grand et permettre, via la maîtrise d'une gestion adaptée de ces espaces, le développement des espèces remarquables du site, le Conseil municipal :

* **adopte** le plan de financement ci-dessus

* **autorise** M. le Maire à déposer une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à signer tout document s'y rattachant

* **décide** de procéder auprès de M. Thomas JACOB et Mme Gaëlle BEGUE, domiciliés « le grand Val » à Ernée, ou de toute personne morale s'y substituant, aux acquisitions susvisées pour une superficie de 5 500 m² sur la base d'un prix de 0,92 € le m², conformément à l'avis des Domaines, frais de bornage et de notaire en sus

* **décide** de procéder auprès de M. Etienne TRIGUEL, domicilié 10 B rue du Commandant Henri Chantrel à Laval, ou de toute personne morale s'y substituant, aux acquisitions susvisées pour une superficie de 4 871 m² sur la base d'un prix de 0,92 € le m², conformément à l'avis des Domaines, frais de bornage et de notaire en sus

* **approuve** la convention à intervenir avec les conjoints PAINCHAUD, jointe en annexe, pour la gestion des parcelles AL 127 et AL 128

Adoption du plan de gestion de la Réserve Naturelle des Bizeuls

Suite à l'approbation du diagnostic initial par le Conseil Scientifique Régional de Préservation du Patrimoine Naturel (CSRPN), une phase d'élaboration d'un plan de gestion pluriannuel a été menée, en partenariat avec le CPIE Mayenne Bas Maine.

Le plan de gestion comporte un programme d'actions pluriannuel (6 ans), un plan de financement du programme et un règlement de la Réserve. Le détail de ces documents est présenté en annexe.

Le programme d'actions comprend :

- des animations et outils pédagogiques (interventions d'éducateurs à l'environnement pour le service jeunesse et les écoles, ou pour les associations locales)
- des aménagements (rénovation du ponton, mise en place de signalétique, création de mare, rénovation du parking, servant également de travaux pratiques pour une filière du lycée Rochefeuille...)
- des outils de communication (plaquettes touristiques, panneaux d'information ...)
- des actions d'entretiens (réalisées en interne ou par le Lycée Rochefeuille dans le cadre de travaux pratiques...)
- des suivis biologiques

La mise en œuvre du programme d'actions est conditionnée à l'obtention de financement, étant précisé que chaque année, les montants pourront être revus en fonction du contexte budgétaire.

Concernant le règlement, l'objectif est de maintenir l'état de propreté du site et préserver les espèces animales et végétales en évitant l'intrusion d'espèces non sauvages et réduisant les détériorations liées au piétinement.

Outre son intérêt vis-à-vis de la préservation de la biodiversité, le plan de gestion présente un intérêt car il permet :

- d'organiser des séances d'éducation à l'environnement pour les enfants
- d'offrir des supports de travaux pratiques aux élèves (Lycée Rochefeuille...)
- d'augmenter l'attractivité touristique du territoire, avec une diffusion de portée régionale
- de rénover la signalétique usagée
- d'obtenir des financements pour la restauration des aménagements présents sur le site des Bizeuls

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission Environnement en date du 16 juin 2016, à l'unanimité :

- * **approuve** le plan de gestion de la réserve des Bizeuls
- * **approuve** le plan de financement global pour la période 2017-2022, intégré au plan de gestion
- * **adopte** le règlement élaboré pour préserver au mieux le site, intégré au plan de gestion
- * **autorise** Monsieur le Maire à transmettre le dossier au Conseil Régional des Pays de la Loire
- * **autorise** Monsieur le Maire à déposer les demandes de financements auprès des organismes partenaires (Conseil Régional des Pays de la Loire, Leader, Conseil départemental, Agence de l'Eau Loire Bretagne, ...)

Adoption de l'organisation pour la mise en œuvre du plan de gestion

Les démarches de développement durable de la commune sont actuellement menées avec l'appui d'un agent du SIAEP d'Ernée mis à disposition à raison de 3h par semaine. Cet agent n'étant plus en mesure de fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre du programme, il est proposé de mettre en place la nouvelle organisation suivante, étant précisé que la mise en œuvre du programme d'actions est conditionnée à l'obtention de financement :

- Solliciter l'appui du technicien de rivière du Syndicat de bassin de l'Ernée à raison de 2 heures par semaine via une convention de mise à disposition de personnel. Ce qui représenterait un coût de 2 300 € par an
- Solliciter une prestation de services auprès du CPIE Mayenne Bas Maine pour un montant de 18 675 € pour 3 ans

Ces dépenses sont incluses dans le plan de financement et seront donc, dans ce cadre, financées à hauteur de 80%.

Le Conseil municipal :

- * **approuve** la nouvelle organisation présentée ci-dessus pour la mise en œuvre du plan de gestion.
- * **adopte** la convention de prestation à intervenir avec le CPIE Mayenne Bas Maine, conclue pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 et **autorise** Monsieur le Maire, sous réserve de l'obtention de la labellisation en Réserve Naturelle Régionale, à signer ladite convention
- * **adopte** la convention de mise à disposition de personnel à intervenir avec le Syndicat de Bassin à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans et **autorise** Monsieur le Maire, sous réserve de l'obtention de la labellisation en Réserve Naturelle Régionale, à signer ladite convention

ÉDUCATION – JEUNESSE - CULTURE

OUVERTURE D'UNE GARDERIE MUNICIPALE PRIMAIRE A L'ECOLE SAINT VINCENT DE PAUL

Actuellement les garderies primaire et maternelle de l'école publique et de la garderie maternelle du privé sont assurées par les services municipaux. A la demande du Directeur de l'école St Vincent et du Président de l'OGEC, la commune a étudié la possibilité de reprendre la gestion de la garderie péri-scolaire primaire.

Dans un souci d'uniformisation entre les deux écoles, sur proposition de la commission « Education-Jeunesse-Culture », le Conseil municipal **décide** d'ouvrir, à compter de la rentrée scolaire 2016-2017, la garderie municipale aux élèves de l'école primaire Saint Vincent de Paul, aux horaires suivants : 7h20-8h30 (du lundi au vendredi) et 16h45-18h50 (sauf le mercredi). Il **autorise** Monsieur le Maire à recruter deux jeunes en contrats d'avenir sur la base de 24 h par semaine à compter du 1^{er} septembre 2016 pour assurer ces garderies et **précise** que la gestion de la facturation sera assurée par la Commune et que le goûter pour les maternelles sera fourni par la Commune.

ADOPTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES GARDERIES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016 / 2017

Sur le rapport de la commission « Education Jeunesse », le conseil municipal à l'unanimité **décide** de fixer les tarifs de la restauration et des garderies scolaires pour l'année scolaire 2016/2017 (+0.7% correspondant à l'évolution du dernier indice INSEE connu sur l'année et intégrant l'évolution des charges de personnel), soit :

Pour la restauration scolaire

Tarifs 2016/2017

➤ enfants résidant à ERNÉE	* maternelle	2,95 €
	* primaire	3,43 €
➤ enfants résidant hors à ERNÉE (y compris collectivités et associations extérieures suivant convention de prestation de services)		
	* maternelle	3,11 €
	* primaire	3,61 €
Lycée Rochefeuille :		4,14 € H.T.V.A.

Pour les garderies scolaires : Ecole Primaire, Maternelle Publique, Ecole privée St Vincent de Paul

Tarifs 2016/2017

➤ familles domiciliées à ERNÉE	
Matin ou soir QF ≤ 900€	0.54 €
Matin ou soir QF ≥ 900€	0.55 €
➤ familles domiciliées hors ERNÉE	
Matin ou soir QF ≤ 900€	1.00 €
Matin ou soir QF ≥ 900€	1.02 €

**RENOUVELLEMENT DE L'ATELIER THÉÂTRE DES CHATELETS
EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ ARC EN CIEL 53 POUR LA SAISON 2015/2016**

La commune a mis en place depuis 2011 un atelier théâtre dans le cadre des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF 53. Cet atelier théâtre animé par Arc en Ciel 53 permet de regrouper chaque semaine 2 groupes de jeunes de 8 à 16 ans adhérents au service jeunesse afin de travailler l'expression orale et corporelle. Il s'achève par trois représentations théâtrales en fin d'année.

Sur proposition de la commission « Education Jeunesse », le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour renouveler cet atelier pour la saison 2016/2017, à raison de 2 groupes de 14 participants et un coût prévisionnel de 4 930 €, la participation des familles restant fixée par jeune à 100 € si QF < à 900 € ou à 110 € si QF > 900 €.

AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

CLOS SAINT ANTOINE : CESSION DE TERRAINS

Par délibération du 26 mai 2016, le Conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement urbain du « Clos Saint Antoine ». Afin de permettre à la SCIC Coop Logis (Ex-CIL) de commercialiser en location accession sociale à la propriété un îlot de 1 161 m² environ composé de 4 parcelles comprises entre 248 m² et 372 m², la commune s'engage à mettre à disposition un terrain viabilisé desservi par la voirie ainsi que les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales, d'eau potable, d'électricité et de téléphone.

Le Conseil municipal décide de céder une partie de la parcelle AV 256 (p) d'une superficie d'environ 1 161 m² à la SCIC Coop Logis au prix fixé par les Domaines, soit 30 €/m², étant précisé que l'opération est assujettie à la TVA sur la marge. Les frais de transaction seront à la charge de l'acquéreur, les frais de bornage restant à la charge de la commune.

Le Conseil municipal autorise la SCIC Coop Logis à déposer préalablement à l'acquisition desdits terrains une demande de permis de construire

Par ailleurs, Monsieur Gérard HUARD, adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Claude PAILLARD sollicite l'acquisition d'une partie de la parcelle AV n°256 (p) d'environ 66 m², qui n'entre pas dans le projet d'aménagement du Clos St Antoine, afin de permettre l'accès à sa propriété située 2 boulevard Pasteur. Des servitudes seront à intégrer.

Le Conseil Municipal **décide** de céder une partie de la parcelle AV 256 (p) d'une superficie d'environ 66 m² à Monsieur Claude PAILLARD au prix fixé par les Domaines, soit 20 €/m² hors frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur, étant précisé que les frais de bornage seront à la charge de la commune.

GESTION DU PERSONNEL

MODIFICATION N°2.2016 DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1 – promotions 2016

La CAP du CDG 53 a donné un avis favorable à la promotion de plusieurs agents au titre des avancements de grade de l'année 2016.

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 17 juin 2016, le conseil municipal **décide, à l'unanimité de modifier** le tableau des effectifs comme suit :

Filière technique :

- trois grades d'adjoint technique 1^{ère} classe en lieu et place de trois grades d'adjoint technique 2^{ème} classe
- deux grades d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en lieu et place de deux grades d'adjoint technique 1^{ère} classe
- un grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe en lieu et place d'un grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- un grade d'agent de maîtrise principal en lieu et place d'un grade d'agent de maîtrise
- un grade de technicien principal 2^{ème} classe en lieu et place d'un grade de technicien

Filière animation :

- un grade d'adjoint d'animation 1^{ère} classe en lieu et place d'un grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Filière administrative :

- un grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe en lieu et place d'un grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Filière sociale :

- un grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe en lieu et place d'un grade d'ATSEM 1^{ère} classe

2 – remplacement d'un agent des ateliers municipaux

Un agent des ateliers municipaux a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de deux ans. Pour le remplacer, le Conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer un contrat d'avenir à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016 pour une durée d'un an renouvelable deux fois de former un jeune aux métiers techniques sous la forme d'un contrat d'avenir.

3 - Renouvellement contrat occasionnel pour la sécurité scolaire

Le Conseil municipal **donne son accord** pour reconduire le contrat de l'agent en charge de la sécurité scolaire devant le collège Saint Joseph sur les mêmes bases que les années précédentes c'est-à-dire à temps non complet 4.6/35^{ème} pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017.

AFFAIRES FINANCIÈRES

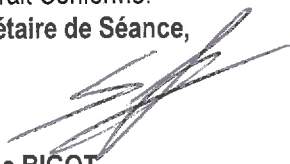
ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Sur demande du receveur et suite à un jugement de clôture pour insuffisance d'actif rendu par le tribunal de commerce de Laval, le Conseil Municipal **décide d'admettre en non-valeur** des dettes de cantine d'octobre 2014 à février 2015 pour un montant de 162.12 €.

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Laval, le Conseil Municipal **décide d'admettre en non-valeur** d'admettre en non-valeur des dettes de cantine garderie de novembre 2015 à avril 2016 pour un montant de 811.31 €.

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,



Stéphane BIGOT

Le Maire



Gérard LEMONNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.